

Suspecté d'avoir exécuté sur contrat un ex-conseiller municipal de Beausoleil Michel ~~Coux~~ vient d'être élargi avant tout procès. Il profite d'une erreur de procédure qui scandalise la famille de la victime

Les proches de **Claude Bichet** - l'ancien conseiller municipal de **Beausoleil** tué en 2001 d'une balle dans la tête - sont effondrés. En printemps dernier (voir nos éditions du 8 avril 2005), ils avaient mal vécu la remise en liberté, avant tout procès, de **Béatrice Edouin**, la maîtresse de la victime et présumée commanditaire de son assassinat.

Six mois plus tard, ils assistent, impuissants, à l'élargissement de l'un des deux gros bras, censés avoir exécuté le contrat pour une somme globale de 30 000 euros.

Incarcéré depuis le 20 mars 2002, **Michel ~~Coux~~** vient ainsi de quitter, par la grande porte, la maison d'arrêt de **Lyones** dans les **Bouches-du-Rhône**. Ce **Niçois** de 40 ans profite d'une erreur de procédure : en renouvelant en mars dernier son titre de

détention, la cour d'appel d'Aix a oublié de préciser la durée prévisible de l'instruction. L'omission, d'apparence bénigne, n'a pas échappé à la cour de cassation qui l'a sanctionnée. Au nom du respect de la légalité.

Lourdement condamné dans le passé - à dix ans de prison en 1994 pour un gros trafic de drogue entre le **Maroc** et la **Corse** - **Michel ~~Coux~~** nie avoir tué **Claude Bichet** (voir encadré). Le corps de ce directeur d'une entreprise de déménagement avait été retrouvé enfoui sous un mètre cinquante de terre dans le poulailler d'une ferme de **Castellar**.

Une famille « choquée et désespérée »

Selon l'accusation, **Michel ~~Coux~~** fut embauché par **Béatrice Edouin** pour supprimer un amant qui frappait et

délaissait peu et peu cette femme possessive. Par ordonnance du 1^{er} juillet 2005, immédiatement frappée d'appel, il a été renvoyé pour assassinat devant la **cour d'assises des A.-M.**

À l'heure du procès, **Michel ~~Coux~~** se présentera-t-il à la barre ? « *Il n'a d'autre choix pour faire valoir son innocence* » plaide l'un de ses avocats, **M^e Guillaume Carré**. « *Il viendra pour démontrer qu'il n'est pas un tueur* » ajoute **M^e Fabien Bousquet**.

La famille Bichet ne partage pas cette opinion. « *Elle craint fortement que Béatrice Edouin et Michel ~~Coux~~ n'aient guère envie de rendre des comptes* » indique **M^e André Bezzi-na**. « *Choquée et désespérée, elle va vivre, désormais, dans la peur. En redoutant de subir pressions et menaces* »

Jean-Paul FRONZES.